

APPENDIX 2: BASE LEGALE DU TRAITEMENT

PARTIE 1: AUTRICHE – FRANÇAIS.....	2
PARTIE 2: BELGIQUE - FRANÇAIS	7
PARTIE 3: BULGARIE - FRANÇAIS	15
PARTIE 4: REPUBLIQUE TCHEQUE - FRANÇAIS	21
PARTIE 5: DANEMARK - FRANÇAIS	28
PARTIE 6: ESTONIE - FRANÇAIS.....	35
PARTIE 7: FINLANDE - FRANÇAIS	42
PARTIE 8: FRANCE - FRANÇAIS.....	49
PARTIE 9: ALLEMAGNE - FRANÇAIS.....	55
PARTIE 10: GRECE - FRANÇAIS	61
PARTIE 11: HONGRIE - FRANÇAIS	67
PARTIE 12: IRLANDE - FRANÇAIS.....	74
PARTIE 13: ITALIE - FRANÇAIS.....	81
PARTIE 14: LETTONIE - FRANÇAIS	85
PARTIE 15: LITUANIE - FRANÇAIS.....	91
PARTIE 16: PAYS-BAS - FRANÇAIS	99
PARTIE 17: NORVEGE - FRANÇAIS	106
PARTIE 18: POLOGNE - FRANÇAIS.....	113
PARTIE 19: PORTUGAL - FRANÇAIS	119
PARTIE 20: ROUMANIE - FRANÇAIS.....	125
PARTIE 21: SLOVAQUIE - FRANÇAIS.....	131
PARTIE 22: SLOVENIE - FRANÇAIS.....	138
PARTIE 23: ESPAGNE - FRANÇAIS	144
PARTIE 24: SUEDE - FRANÇAIS.....	151
PARTIE 25: ROYAUME-UNI - FRANÇAIS.....	158
PARTIE 26: SUISSE – FRANÇAIS	165

Partie 1: Autriche – Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons)	Prestataires de Services
Effectuer des vérifications des antécédents, des sanctions, des fraudes et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Intérêts légitimes (pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude) - Finalités imposées par la législation locale	- Prestataires de Services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	- Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Démarches visant à conclure le contrat - Intérêts légitimes (pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant) - Règlements d'exemption en vertu des lois locales	- Administrateurs tiers - Autres assureurs/réassureurs

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Gérer les renouvellements	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions) - Règlements d'exemption en vertu des lois locales	- Administrateurs tiers - Prestataires de services
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	Exécution d'un contrat	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, FCA, PRA, ICO) - Forces de l'ordre - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demander			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (demandeurs tiers) (pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre) - Règlements d'exemption en vertu des lois locales - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Surveiller et détecter les fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude) - Règlements d'exemption en vertu des lois locales - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Forces de l'ordre
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (tiers demandeurs) (pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause)	- Banques - Avocats
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, FCA, PRA, ICO) - Forces de l'ordre - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires) - Consentement	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur) - Consentement	Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	Visiteurs/utilisateurs du site web ou invités	- Intérêts légitimes (pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	• Intérêts légitimes (pour structurer notre activité de manière efficace) • Obligation légale (transfert d'assurance en application de la loi en vigueur) • Consentement	• Tribunaux • Acquéreur • Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	• Intérêts légitimes (pour structurer notre activité de manière efficace) • Obligation légale (transfert d'assurance en application de la loi en vigueur)	• Tribunaux • Acquéreur • Conseillers professionnels
Enregistrer les appels téléphoniques	• Informations de contact • Détails de la déclaration de sinistre • Autres informations divulguées lors d'un appel	• Obligation légale dans le cas d'exceptions • Consentement	• Prestataires de services • Régulateurs (par exemple, FCA, PRA, ICO) • Tribunaux • Forces de l'ordre

Partie 2: Belgique - Français

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Personnes assurées candidates			

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Créer un fichier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>s'assurer que nous disposons d'un dossier précis sur toutes nos Personnes Assurées</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications concernant les antécédents, les données pénales, la fraude et la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Y compris les données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Obligation légale - Exceptions en vertu du droit local	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude
Proposition d'assurance, évaluation des risques et rédaction de polices d'assurance	- Informations sur les risques personnels - Y compris les données de santé - Données en matière pénale	- Démarches visant à conclure le contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à fournir</i>) - Consentement - Exceptions en vertu du droit local	- Administrateurs tiers - Autres assureurs/réassureurs

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Gérer les souscriptions/renouvellements	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>afin de déterminer si la couverture doit être prolongée et, le cas échéant, dans quelles conditions</i>) - Consentement - Exclusions légales locales	- Opérateurs tiers - Prestataires de services
Aide, assistance et soutien à la clientèle	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Prestataires de services de soins - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécuter un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>fournir des informations aux Personnes Assurées sur les produits ou services d'assurance qui pourraient les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Pour répondre aux obligations fondées sur les lois et règlements	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par ex. ACPR, FSMA, APD</i>) - Forces de l'ordre - Tribunaux - Autres - Assureurs sous mandat judiciaire
Demander			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>afin que les demandeurs tiers tiennent des registres précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Prestataires de services de soins - Prestataires de services
Évaluer la déclaration de sinistre	- Données relatives aux déclarations de sinistres - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution de contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer les circonstances d'une déclaration de sinistre</i>) - Consentement - Exclusions légales locales - Pour faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Contrôles pour détecter une éventuelle fraude	- Données relatives aux déclarations de sinistres - Données antifraude	- Exécution de contrat - Intérêts légitimes (<i>contrôles visant à identifier et, à terme, à prévenir une éventuelle fraude</i>) - Consentement - Exclusions légales locales - Pour faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Fournisseurs de services de surveillance (<i>par exception</i>) - Bases de données antifraude - Forces de l'ordre
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour régler les déclarations de sinistre des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats
Respect des obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Données relatives aux déclarations de sinistres - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par ex. ACPR, FSMA, APD</i>) - Autorités judiciaires - Tribunaux - Autres assureurs (sous mandat judiciaire)
Partenaires commerciaux et visiteurs			

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Gestion des relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) - Consentement	Prestataires de services
Gestion des contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>à condition qu'une exception à l'obligation d'obtenir le consentement s'applique (RD 4 avril 2003)</i>) - Consentement	Prestataires de services
Organiser des événements et recevoir les visiteurs des bureaux ; servir les visiteurs du site web, Prestataires de services	- Visiteurs des bureaux - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux</i>) - Consentement	Prestataires de Services

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Applicable à tous			
Transfert des registres commerciaux	• Tous (si pertinent concernant le registre)	• Intérêts légitimes (pour structurer nos activités de manière efficace) • Obligation légale (<i>Übertragungsverfahren der Versicherung nach geltendem Recht</i>) • Consentement	• Tribunaux • Cessionnaire • Consultants professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	• Tous	• Intérêts légitimes (pour structurer nos activités de manière efficace) • Obligation légale (<i>Übertragungsverfahren der Versicherung nach geltendem Recht</i>) • Consentement	• Tribunaux • Cessionnaire • Consultants professionnels

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Enregistrement des conversations téléphoniques	• Informations de contact • Détails de la déclaration de sinistre • Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	• Obligation légale • Intérêts légitimes (<i>former le personnel, fournir des preuves de l'intention de souscrire une police d'assurance ou de soumettre une déclaration de sinistre, participer à la résolutions des plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	• Prestataires de services • Régulateurs • Tribunaux • Forces de l'ordre

Mise à jour : novembre 2019

Partie 3: Bulgarie - Français

Activité	Type d'informations recueillies	Raisons pour lesquelles nous utilisons ces informations	A qui pouvons-nous divulguer ces informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêt légitime (pour nous assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées/Personnes Assurées)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité ou de la fraude</i>) - Obligations légales	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	- Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Prendre des mesures pour conclure un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à fournir, si nécessaire</i>) - Consentement - Exclusions en droit interne	- Administrateurs tiers - Autres assureurs / réassureurs

Activité	Type d'informations recueillies	Raisons pour lesquelles nous utilisons ces informations	A qui pouvons-nous divulguer ces informations
Gérer les renouvellements	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>afin de déterminer s'il convient de maintenir la couverture pour la nouvelle période et, si oui, dans quelles conditions</i>) - Consentement - Exclusions en droit interne	- Administrateurs tiers - Prestataires de services
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	Intérêts légitimes (<i>pour fournir aux Personnes Assurées des informations sur les produits d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligations légales	- Régulateurs (par exemple, ACPR, CPDP, FSC) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (<i>en vertu d'un acte judiciaire</i>)

Activité	Type d'informations recueillies	Raisons pour lesquelles nous utilisons ces informations	A qui pouvons-nous divulguer ces informations
Demandeur			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations reçues, ainsi que l'identification des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Évaluation de la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour évaluer les circonstances liées à une déclaration de sinistre</i>) - Consentement - Exclusions en droit interne - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres
Surveiller et détecter les fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude</i>) - Consentement - Exclusions en droit interne - Faire constater, faire valoir et défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (<i>à titre exceptionnel</i>) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi

Activité	Type d'informations recueillies	Raisons pour lesquelles nous utilisons ces informations	A qui pouvons-nous divulguer ces informations
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (demandeurs tiers) (pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause)	- Banques - Avocats
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Données concernant la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligations légales	- Régulateurs (par exemple, ACPR, CNIL, CPDP, FSC) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	Informations de contact	Intérêts légitimes (pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires)	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Consentement	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	Exécution d'un contrat	Prestataires de services

Activité	Type d'informations recueillies	Raisons pour lesquelles nous utilisons ces informations	A qui pouvons-nous divulguer ces informations
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	Visiteurs du site web ou des bureaux	Intérêts légitimes (<i>pour informer les partenaires commerciaux sur des événements, des services ou des produits susceptibles de les intéresser</i>)	Prestataires de services
Généralement applicable			
Transférer les registres commerciaux	Tout (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	• Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) • Obligation légale (<i>régime de transfert d'assurance conformément à la législation applicable</i>) • Consentement	• Tribunaux • Cessionnaire • Conseillers professionnels
Cession ou restructuration de la société Chubb	Tous	• Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) • Obligation légale (<i>régime de transfert d'assurance conformément à la législation applicable</i>) • Consentement	• Tribunaux • Cessionnaire • Conseillers professionnels

Activité	Type d'informations recueillies	Raisons pour lesquelles nous utilisons ces informations	A qui pouvons-nous divulguer ces informations
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Données concernant les dommages • Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	• Obligation légale • Consentement (lorsque l'appel téléphonique a eu lieu dans le but de vendre une police d'assurance/conclure un contrat à distance avec un client) • Intérêts légitimes (pour la formation du personnel, pour fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, pour soutenir la résolution des plaintes, pour améliorer le service client ou pour la détection de la fraude)	• Prestataires de services • Régulateurs • Tribunaux • Autorités chargées de faire respecter la loi

Mise à jour : Décembre 2020

Partie 4: République Tchèque - Français

Activité	Type de données collectées	La base légale qui nous permet d'utiliser les données	A qui pouvons-nous divulguer les données
La personne assurée			
Ils créent un dossier dans nos systèmes	• Informations de contact • Informations relatives aux risques personnels • Informations sur la police d'assurance	• Exécution du contrat • Intérêts légitimes <i>(pour veiller à ce que nous disposions de dossiers précis sur toutes les Personnes Assurées auxquelles nous fournissons une couverture)</i>	• Prestataires de services
Ils vérifient les données générales, les sanctions, les fraudes et les prêts	• Informations de contact • Informations relatives aux risques personnels • Données en matière pénale	• Consentement • Intérêts légitimes <i>(pour veiller à ce que les Personnes Assurées répondent à notre profil de risque tolérable et contribuent à prévenir la criminalité et la fraude)</i> • Obligation légale	• Prestataires de services • Agences de notation de crédit • Bases de corruption antifraude

Activité	Type de données collectées	La base légale qui nous permet d'utiliser les données	A qui pouvons-nous divulguer les données
Ils envisagent de souscrire une assurance, évaluent les risques et fixent les principes	• Informations relatives aux risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Étapes de la conclusion du contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable, ainsi que le niveau, le coût et l'extension appropriés de la couverture d'assurance</i>) • Consentement • Consentement tacite, à titre d'exception légale (<i>pour les données en matière pénale</i>) • Exceptions en application de la réglementation locale	• Administrateurs tiers • Autres assureurs/réassureurs
Ils gèrent les questions de renouvellement des contrats	• Informations de contact • Données de la police d'assurance • Informations relatives aux risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution du contrat • Intérêts légitimes (<i>déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour la période de prorogation du contrat et, le cas échéant, dans quelles conditions</i>) • Consentement • Exceptions en application de la réglementation locale	• Administrateurs tiers • Prestataires de services

Activité	Type de données collectées	La base légale qui nous permet d'utiliser les données	A qui pouvons-nous divulguer les données
Ils fournissent une aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Données de la police d'assurance	- Exécution du contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Ils perçoivent des primes d'assurance et des paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution du contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Exécution du contrat - Intérêts légitimes (<i>afin que les demandeurs tiers tiennent des registres précis de toutes les déclarations acceptées et de l'identité des demandeurs</i>)	Prestataires de services
Ils veillent au respect des exigences légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur les principes - Informations relatives aux risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Autorités réglementaires (<i>par ex. ACPR, CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux <i>Autres assureurs (mandatés judiciairement)</i>
Demandedeur			

Activité	Type de données collectées	La base légale qui nous permet d'utiliser les données	A qui pouvons-nous divulguer les données
Ils reçoivent la notification de déclaration de sinistre	• Informations sur la police d'assurance • Détails de la déclaration de sinistre	• Exécution du contrat • Intérêts légitimes (<i>afin que les demandeurs tiers tiennent des registres précis de toutes les déclarations acceptées et de l'identité des demandeurs</i>)	• Administrateurs tiers • Fournisseurs d'assistance • Prestataires de services
Ils évaluent la déclaration de sinistre	• Détails de la déclaration de sinistre • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution du contrat • Intérêts légitimes (<i>évaluation des circonstances de la déclaration de sinistre</i>) • Consentement • Exceptions en application de la réglementation locale • Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice	• Administrateurs tiers • Experts en sinistres • Cabinets d'avocats • Experts ayant des connaissances sur le thème des déclarations

Activité	Type de données collectées	La base légale qui nous permet d'utiliser les données	A qui pouvons-nous divulguer les données
Suivi et détection des fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution du contrat - Intérêts légitimes (<i>suivi, évaluation et prévention de la fraude</i>) - Consentement - Exceptions en application de la réglementation locale - Consentement tacite, à titre d'exception légale (<i>pour les données en matière pénale</i>) - Faire valoir, faire valoir ou défendre des droits en justice	- Agences de sécurité (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Ils règlent le sinistre	Informations financières	- Exécution du contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs</i>) (<i>règlement des sinistres des tiers demandeurs ayant obtenu gain de cause - données relatives à la fraude</i>)	- Banques - Cabinets d'avocats
Ils veillent au respect des exigences légales et réglementaires	- Données de la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données anticorruption - Informations financières	Obligation légale	- Autorités réglementaires (<i>par ex. ACPR, CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (<i>mandatés judiciairement</i>)
Partenaire commercial			

Activité	Type de données collectées	La base légale qui nous permet d'utiliser les données	A qui pouvons-nous divulguer les données
Ils gèrent les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>maintien d'une plateforme précise pour la gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) - Consentement	Prestataires de services
Ils gèrent les contrats	Informations de contact	Exécution du contrat	Prestataires de services
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>communication avec des partenaires commerciaux au sujet d'événements, de services ou de produits susceptibles d'intéresser leur secteur</i>) - Consentement	Prestataires de services
Ils organisent des événements et accueillent les visiteurs sur site	Visiteurs des bureaux	- Intérêts légitimes (<i>organisation et tenue d'événements pouvant intéresser les partenaires commerciaux</i>) - Consentement	Prestataires de services
Applicable à toutes les entités			
Ils transfèrent la comptabilité des entreprises	Tous (à des fins de comptabilité, le cas échéant)	- Intérêts légitimes (<i>structuration adéquate de notre activité</i>) - Obligation légale (<i>transfert du portefeuille d'assurance selon la loi applicable</i>) - Consentement	- Tribunaux - Cessionnaires - Conseillers professionnels

Activité	Type de données collectées	La base légale qui nous permet d'utiliser les données	A qui pouvons-nous divulguer les données
Cession ou restructuration	• Tous	• Intérêts légitimes (<i>structuration adéquate de notre activité</i>) • Obligation légale (<i>transfert du portefeuille d'assurance selon la loi applicable</i>) • Consentement	• Tribunaux • Cessionnaires • Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Données sur les sinistres réglés par assurance • Autres informations partagées dans le cadre d'un appel téléphonique	• Obligation légale • Intérêts légitimes (<i>formation des salariés, fourniture de preuves concernant un intérêt dans l'exécution d'un contrat d'assurance, résolution de plaintes, amélioration du service client ou détection de fraudes</i>)	• Prestataires de services • Autorités de réglementation • Tribunaux • Autorités de répression

Mise à jour : novembre 2019

Partie 5: Danemark - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Obligation légale - Consentement tacite, à titre d'exemption légale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	• Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Prendre des mesures pour conclure un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant</i>) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Autres assureurs / réassureurs
Gérer les renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demandeur			
Recevoir la déclaration sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (demandeurs tiers) (pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Surveiller et les fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - Exemption - Exemption pour « prévention de la fraude » - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs</i>) (pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause)	- Banques - Avocats

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respecter les obligations légales et réglementaires	• Informations sur la police d'assurance • Détails de la déclaration de sinistre • Données antifraude • Informations financières	• Obligation légale	• Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) • Autorités chargées de faire respecter la loi • Tribunaux • Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	• Informations de contact	• Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) • Consentement	• Prestataires de services
Administrer les contrats	• Informations de contact	• Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	• Informations de contact • Prospection commerciale	• Intérêts légitimes (<i>pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur</i>) • Consentement	• Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	• Visiteur du site web ou des bureaux	• Intérêts légitimes (<i>pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux</i>) • Consentement	• Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Acquéreur - Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	- Informations de contact - Détails de la déclaration de sinistre - Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	- Obligation légale - Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	- Prestataires de services - Régulateurs - Tribunaux - Autorités de répression

Mise à jour novembre 2019

Partie 6: Estonie - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Exonération de la législation locale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	• Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Prendre des mesures pour conclure un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant</i>) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Autres assureurs / réassureurs
Gérer les renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser) - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demander			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres
Surveiller et détecter les fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement à l'exemption pour « prévention de la fraude » - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (tiers demandeurs) (pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause)	- Banques - Avocats
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, l'ACPR, la CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires) - Consentement	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur) - Consentement	Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	Visiteur du site web ou des bureaux	- Intérêts légitimes (pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux) - Consentement	Prestataires de services
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	- Intérêts légitimes (pour structurer notre activité de manière efficace) - Obligation légale (régime de transfert d'assurance en application de la loi en vigueur) Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	• Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) • Obligation légale (transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur) • Consentement • L'exemption à des « fins d'assurance »	• Tribunaux • Acquéreur • Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Détails de la déclaration de sinistre • Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	• Obligation légale • Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	• Prestataires de services • Régulateurs • Tribunaux • Autorités de répression

Mise à jour novembre 2019

Partie 7: Finlande - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes Assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude) - Obligation légale - Consentement tacite, à titre d'exemption légale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	• Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Prendre des mesures pour conclure un contrat • Intérêts légitimes (pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Autres assureurs / réassureurs
Gérer les renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demandeur			
Recevoir la déclaration sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Surveiller et les fraudes	Détails de la déclaration de sinistre Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - exemption - Exemption pour « prévention de la fraude » - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs</i>) (<i>pour régler les sinistres des tiers demandeurs ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) - Consentement	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur</i>) - Consentement	Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	Visiteur du site web ou des bureaux	- Intérêts légitimes (<i>pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Acquéreur - Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	- Informations de contact - Détails de la déclaration de sinistre - Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	- Obligation légale - Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	- Prestataires de services - Régulateurs - Tribunaux - Autorités de répression

Mise à jour novembre 2019

Partie 8: France - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement conditionnel - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Obligation légale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	- Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Prendre des mesures pour conclure un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant</i>) - Consentement - Exonération de la législation locale	- Administrateurs tiers - Autres assureurs / réassureurs

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Gérer les renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) • Consentement • Exonération de la législation locale	• Administrateurs tiers • Prestataires de services
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance	• Exécution d'un contrat • Consentement conditionnel	• Fournisseurs d'assistance • Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	• Informations de contact • Informations financières	• Exécution d'un contrat	• Banques
Prospection commerciale	• Informations de contact • Prospection commerciale	• Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) • Consentement	• Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, l'ACPR, la CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demander			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre</i>) - Consentement - Exonération de la législation locale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Surveiller et les fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude</i>) - Consentement - Exonération de la législation locale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs pour régler les sinistres des tiers demandeurs ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, l'ACPR, la CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires) - Consentement	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur) - Consentement	Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	Visiteur du site web ou des bureaux	- Intérêts légitimes (pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	• Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	• Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) • Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) • Consentement •	• Tribunaux • Acquéreur • Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	• Tous	• Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) • Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) • Consentement	• Acquéreur • Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Détails de la déclaration de sinistre • Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	• Obligation légale • Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	• Prestataires de services • Régulateurs • Tribunaux • Autorités de répression

Mise à jour novembre 2019

Partie 9: Allemagne - Français

Activité	Type d'informations collectées	Base en vertu de laquelle nous nous appuyons pour utiliser les informations	Avec qui nous pouvons partager ces informations
Assuré potentiel, titulaire de la police d'assurance et personne assurée			
Générer un ensemble de données dans nos systèmes	- Informations de contact - Politique d'information sur les risques personnels - Informations en matière d'assurances	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>s'assurer que nous disposons d'une documentation précise sur toutes les Personnes Assurées à nos côtés</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Politique d'information sur les risques personnels - Données relatives aux condamnations pénales et aux infractions	- Consentement obligatoire - Intérêts légitimes (<i>garantir que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et soutenir la lutte contre la criminalité et la fraude</i>) - Obligation légale	- Prestataires de services - Bureaux de crédit - Bases de données pour lutter contre la fraude
Examen de la demande d'assurance, évaluation du risque et établissement de la police d'assurance	- Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données relatives aux condamnations pénales et aux infractions	- Prendre des mesures pour conclure un contrat - Intérêts légitimes (<i>déterminer le profil de risque probable et, le cas échéant, l'étendue, le coût et le type appropriés de la couverture d'assurance fournie</i>) - Consentement - Exemptions de la législation nationale	- Administrateurs tiers (TPA) - Autres assureurs / réassureurs

Activité	Type d'informations collectées	Base en vertu de laquelle nous nous appuyons pour utiliser les informations	Avec qui nous pouvons partager ces informations
Gérer les renouvellements	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données relatives aux condamnations pénales et aux infractions	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>Déterminer si la couverture d'assurance est accordée pour une période de renouvellement et, si oui, à quelles conditions</i>) - Consentement - Exemptions de la législation nationale	- Administrateurs tiers (TPA) - Prestataires de services
Fournir une aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations en matière d'assurances	Exécution d'un contrat	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Perception des primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>fournir aux Personnes Assurées des informations sur les assurances ou les services susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	Base en vertu de laquelle nous nous appuyons pour utiliser les informations	Avec qui nous pouvons partager ces informations
Respect des obligations légales ou réglementaires	- Informations de contact - Informations en matière d'assurances - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Autorités de contrôle (par exemple la CNIL, l'ACPR) - Autorités de répression - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demander			
Réception d'une notification concernant une déclaration de sinistre	- Informations en matière d'assurances - Détails des déclarations de sinistres	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (tiers demandeur) (tenue d'informations précises sur toutes les déclarations reçues et sur l'identité des demandeurs)	- Administrateurs tiers (TPA) - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Évaluation de la déclaration de sinistre	- Détails des déclarations de sinistres - Données de santé - Données relatives aux condamnations pénales et aux infractions	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (évaluation des circonstances d'une déclaration de sinistre) - Consentement - Exemptions de la législation nationale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers (TPA) - Experts en assurance - Avocats - Expert en règlement de sinistres

Activité	Type d'informations collectées	Base en vertu de laquelle nous nous appuyons pour utiliser les informations	Avec qui nous pouvons partager ces informations
Surveillance et détection de la fraude	- Détails des déclarations de sinistres - Informations anti-fraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>surveillance, évaluation et, à terme, prévention de la fraude</i>) - Consentement - Exemptions de la législation nationale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de contrôle (<i>dans des cas exceptionnels</i>) - Bases de données pour lutter contre la fraude - Autorités de répression
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeur</i>) (<i>règlement des dommages des tiers demandeurs ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats
Respect des obligations légales ou réglementaires	- Informations en matière d'assurances - Détails des déclarations de sinistres - Informations anti-fraude - Informations financières	Obligation légale	- Autorités de contrôle (<i>par exemple la CNIL, l'ACPR</i>) - Autorités de répression - Tribunaux - Autres assureurs (<i>mandatés judiciairement</i>)
Partenaires commerciaux, invités et visiteurs de notre site web			

Activité	Type d'informations collectées	Base en vertu de laquelle nous nous appuyons pour utiliser les informations	Avec qui nous pouvons partager ces informations
Gestion des relations d'affaires	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>maintien d'une plateforme de gestion précise pour les relations avec les clients et les partenaires</i>) - Consentement	Prestataires de services
Gestion des contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>communication avec des partenaires commerciaux concernant des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur</i>) - Consentement	Prestataires de services
Accueil d'événements et d'invités ; visite du site web	Visiteurs du site web ou invités	- Intérêts légitimes (<i>organisation ou accueil d'événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux</i>) - Consentement	Prestataires de services
Applicable à tous			

Activité	Type d'informations collectées	Base en vertu de laquelle nous nous appuyons pour utiliser les informations	Avec qui nous pouvons partager ces informations
Transfert de livres comptables	Tous (à des fins comptables, le cas échéant)	• Intérêts légitimes (structuration appropriée de notre activité) • Obligation légale (obligation de transfert de l'assurance en application de la loi en vigueur) • Consentement	• Tribunaux • Acquéreur • Consultants professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	• Intérêts légitimes (structuration appropriée de notre activité) • Obligation légale (obligation de transfert de l'assurance en application de la loi en vigueur) • Consentement	• Tribunaux • Acquéreur • Consultants professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Informations en matière d'assurances • Autres informations fournies dans le cadre d'un appel	• Obligation légale • Intérêts légitimes (formation du personnel pour prouver l'intention de conclure un contrat d'assurance, règlement des plaintes, amélioration du service client ou détection des cas de fraude)	• Prestataires de services • Autorités de surveillance • Tribunaux • Autorités de répression

Mise à jour novembre 2019

Partie 10: Grèce - Français

Activité	Type d'informations collectées	Base juridique de la collecte d'informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Création d'un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Détails du contrat d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêt légitime (<i>pour garantir que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons</i>)	Prestataires de services
Vérifications des antécédents, des sanctions, de la fraude et évaluation de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels	- Consentement sous certaines conditions - Intérêt légitime (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées présentent un profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Obligation légale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude
Examen des déclarations de sinistre soumises, évaluation de la police des risques et rédaction du contrat	- Informations sur les risques personnels - Données de santé	- Démarches en vue de la conclusion d'un contrat - Intérêt légitime (<i>pour déterminer le profil de risque potentiel et le niveau de coût et le type de couverture appropriés pour l'octroi, le cas échéant</i>) - Consentement - Exceptions fondées sur la législation locale	- Administrateurs tiers - Autres assureurs / réassureurs

Activité	Type d'informations collectées	Base juridique de la collecte d'informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Gestion des renouvellements	- Informations de contact - Détails du contrat d'assurance - Informations sur les risques personnels - Données de santé	- Exécution d'un contrat - Intérêt légitime (<i>pour déterminer si une couverture sera prorogée pour une période de renouvellement et, si oui, à quelles conditions</i>) - Consentement - Exceptions fondées sur la législation locale	- Administrateurs tiers - Prestataires de services
Fourniture d'une aide, d'une assistance et d'un soutien aux clients	- Informations de contact - Détails du contrat d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement sous certaines conditions	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Perception des commissions et des paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêt légitime (<i>pour fournir aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance qui pourraient les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	Base juridique de la collecte d'informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Respect des obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Détails du contrat d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Autorités de régulation (<i>par ex. BoG, HDPa, CNIL, ACPR, FCA, PRA</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demander			
Réception de la déclaration de sinistre	- Détails du contrat d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêt légitime (<i>tiers demandeurs</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	Prestataires de services
Évaluation de la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé	- Exécution d'un contrat - Intérêt légitime (<i>pour évaluer les conditions de la demande</i>) - Consentement - Exceptions fondées sur la législation locale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	Base juridique de la collecte d'informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Suivi et détection des fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude</i>) Consentement - Exceptions fondées sur la législation locale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice	- Prestataires de services de surveillance (<i>à titre exceptionnel</i>) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêt légitime (<i>tiers demandeurs</i>) (<i>pour régler les sinistres des tiers demandeurs ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats
Respect des obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, BoG, HDPA, CNIL, ACPR, FCA, PRA,</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			

Activité	Type d'informations collectées	Base juridique de la collecte d'informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Gestion des relations	Informations de contact	- Intérêt légitime (pour assurer une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les collaborateurs) - Consentement	Prestataires de services
Contrats avec l'administrateur	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêt légitime (pour communiquer avec les partenaires commerciaux, les collaborateurs concernant des événements, des services ou des produits qui peuvent relever de leur domaine d'intérêt) - Consentement	Prestataires de services
Organisation d'événements et accueil de visiteurs dans les locaux, accueil de visiteurs du site web	Site web ou visiteur des bureaux	- Intérêt légitime (<i>pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser nos partenaires commerciaux / collaborateurs</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	Base juridique de la collecte d'informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Applicable à tous			
Transfert des livres commerciaux	Toutes les données (relatives aux livres de la compagnie)	- Intérêt légitime (pour structurer correctement notre activité) - Obligation légale (transfert des activités d'assurance conformément à la loi applicable) - Consentement	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société du groupe Chubb	Toutes les données	- Intérêt légitime (pour structurer correctement notre activité) - Obligation légale (transfert des activités d'assurance conformément à la loi applicable) - Consentement	- Acquéreur - Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	Preuve d'une transaction commerciale ou d'une autre communication professionnelle (coordonnées, détails du sinistre, autres informations pertinentes divulguées dans le cadre de l'appel téléphonique)	- Obligation légale - Intérêts légitimes (fourniture de la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance ou de la conclusion d'un contrat d'assurance, aide à la résolution des plaintes, détection des fraudes) - Consentement	- Prestataires de services - Autorités de régulation - Tribunaux - Organismes de répression

Mis à jour en décembre 2019

Partie 11: Hongrie - Français

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Première saisie dans nos systèmes	• Informations de contact • Informations relatives aux risques personnels • Informations sur la police d'assurance	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>disposer d'un dossier précis sur chaque personne assurée</i>)	Prestataires de services
Vérifications des antécédents, des sanctions, de la fraude et de la solvabilité	• Informations de contact • Informations relatives aux risques personnels • Données en matière pénale	• Consentement • Intérêts légitimes (<i>pour garantir que les Personnes Assurées correspondent au profil de risque que nous pouvons assumer et pour aider à prévenir les crimes et les fraudes</i>) • Obligation légale • Consentement tacite à titre d'exception légale (<i>en cas de données personnelles relatives aux condamnations pénales</i>)	• Prestataires de services • Agences d'information sur le crédit • Bases de données antifraude

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Examen de la demande d'assurance, évaluation des risques et souscription de la police d'assurance	• Informations relatives aux risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Étapes nécessaires à la conclusion du contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque présumé et le niveau approprié, ainsi que les coûts et le type d'assurance, le cas échéant</i>) • Consentement • Consentement tacite à titre d'exception légale (<i>en cas de données personnelles relatives aux condamnations pénales</i>) • Exceptions en application du droit local	• Administrateurs tiers • Autres assureurs / réassureurs
Administration des renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations relatives aux risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour décider de renouveler ou non la police d'assurance et, si oui, à quelles conditions</i>) • Consentement • Consentement tacite à titre d'exception légale (<i>en cas de données personnelles relatives aux condamnations pénales</i>) • Exceptions en application du droit local	• Administrateurs tiers • Prestataires de services

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Aide, assistance et soutien à la clientèle	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement - Exceptions en vertu de la législation locale (pour des informations sur la police d'assurance) - Consentement tacite (pour des informations sur la police d'assurance)	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Perception des commissions et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>informer les Personnes Assurées sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Respect des obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations relatives aux risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Autorités (par ex. CNIL, ACPR) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (<i>mandatés judiciairement</i>)

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Demandeurs			
Déclaration préliminaire	- Informations sur la police d'assurance - Détails des déclarations de sinistres	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeur</i>) (<i>pour tenir des registres précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et pour identifier les demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Évaluation de la déclaration de sinistre	- Détails des déclarations de sinistres - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour élucider les circonstances du sinistre</i>) - Consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice. - Consentement tacite à titre d'exception légale (<i>en cas de données personnelles relatives aux condamnations pénales</i>) - Exceptions en application du droit local	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Suivi et enquête des fraudes	- Détails des déclarations de sinistres - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>surveiller, évaluer et prévenir les fraudes</i>) - Consentement - Exceptions en application du droit local - Consentement tacite à titre d'exception légale (<i>en cas de données personnelles relatives aux condamnations pénales</i>) - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (<i>à titre exceptionnel</i>) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeur</i>) (<i>pour régler les dommages des tiers demandeurs</i>) - Consentement tacite à titre d'exception légale (<i>en cas de condamnations pénales, données personnelles dans les détails des déclarations et dans les données antifraude</i>)	- Banques - Avocats

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Respect des obligations légales et réglementaires	• Informations sur la police d'assurance • Détails des déclarations de sinistres • Données antifraude • Informations financières	Obligation légale	• Autorités (<i>par ex. CNIL, ACPR</i>) • Autorités chargées de faire respecter la loi • Tribunaux • Autres assureurs (<i>mandatés judiciairement</i>)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gestion des contacts	Informations de contact	Intérêts légitimes (<i>pour exploiter une plateforme de gestion précise des relations avec les clients et les partenaires</i>) Consentement	Prestataires de services
Administration des contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	• Informations de contact • Prospection commerciale	Intérêts légitimes (<i>pour informer les partenaires commerciaux des événements, services ou produits qui peuvent les intéresser dans leurs secteurs</i>) Consentement	Prestataires de services
Accueillir des événements, recevoir les visiteurs des bureaux, accompagner les visiteurs du site web	Visiteurs du site web ou des bureaux	• Intérêts légitimes (<i>pour organiser et mener des événements qui peuvent intéresser les partenaires commerciaux</i>) • Consentement	Prestataires de services
Applicable à tous			

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Transfert des données comptables	Tous (liés à la comptabilité)	• Intérêts légitimes (pour structurer correctement nos activités) • Obligation légale (en cas de transfert, tel que prévu au chapitre VII de la FSMA)	• Tribunaux • Acquéreur • Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	• Intérêts légitimes (pour structurer correctement nos activités) • Obligation légale (en cas de transfert, tel que prévu au chapitre VII de la FSMA) • Consentement	• Tribunaux • Acquéreur • Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Données relatives à la déclaration de sinistre • Autres informations partagées dans le cadre d'un appel téléphonique	• Obligations légales • Intérêts légitimes (pour former les collègues, prouver que vous souhaitez conclure un contrat d'assurance, traiter les plaintes, améliorer le service client, enquêter sur les fraudes)	• Prestataires de services • Autorités • Tribunaux • Autorités chargées de faire respecter la loi

Mis à jour décembre 2019

Partie 12: Irlande - Français

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations relatives aux risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations relatives aux risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Obligation légale - Consentement tacite, à titre d'exception légale (<i>pour les données en matière pénale</i>)	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	• Informations relatives aux risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Prendre des mesures pour conclure un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant</i>) • Consentement • Consentement tacite, à titre d'exception légale (<i>pour les données en matière pénale</i>) • Exonération de la législation locale	• Administrateurs tiers • Autres assureurs / réassureurs
Gérer les renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations relatives aux risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) • Consentement • Consentement tacite, à titre d'exemption légale (<i>pour les données en matière pénale</i>) • Exonération de la législation locale	• Administrateurs tiers • Prestataires de services

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement - Exonération de la législation locale (pour des informations sur la police d'assurance) - Consentement tacite (pour des informations sur la police d'assurance)	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations relatives aux risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par ex. CBI, DPC</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Demandeurs			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre</i>) - Consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice. - Consentement tacite, à titre d'exemption légale (<i>pour les données en matière pénale</i>) - Exonération de la législation locale	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Surveiller et détecter les fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude</i>) - Consentement - Exonération de la législation locale - Consentement tacite, à titre d'exception légale (<i>pour les données en matière pénale</i>) - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs</i>) (<i>pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause</i>) - Consentement tacite, à titre d'exception légale (<i>pour les données en matière pénale figurant dans les détails de la déclaration de sinistre ou les données antifraude</i>)	- Banques - Avocats

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Respecter les obligations légales et réglementaires	• Informations sur la police d'assurance • Détails de la déclaration de sinistre • Données antifraude • Informations financières	• Obligation légale	• Régulateurs (<i>par ex. CBI, DPC</i>) • Autorités chargées de faire respecter la loi • Tribunaux • Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	• Informations de contact	• Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) • Consentement	• Prestataires de services
Administrer les contrats	• Informations de contact	• Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	• Informations de contact • Prospection commerciale	• Intérêts légitimes (<i>pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur</i>) • Consentement	• Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	• Site web ou visiteur des bureaux	• Intérêts légitimes (<i>pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux</i>) • Consentement	• Prestataires de services

Activité	Type de données collectées	Base juridique en vertu de laquelle repose l'utilisation des informations	Avec qui partageons-nous vos données personnelles ?
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	• Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	• Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) • Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) • Consentement	• Tribunaux • Acquéreur • Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	• Tous	• Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) • Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) • Consentement	• Acquéreur • Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Détails de la déclaration de sinistre • Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	• Obligations légales • Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	• Prestataires de services • Régulateurs • Tribunaux • Autorités de répression

Mise à jour novembre 2019

Partie 13: Italie - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Intérêts légitimes - Obligation légale - Prendre des mesures pour conclure un contrat - Exemption légale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	- Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Consentement - Exemption légale - Intérêts légitimes - Prendre des mesures pour conclure un contrat	- Administrateurs tiers - Autres assureurs / réassureurs
Gérer les renouvellements	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Consentement - Exemption légale - Intérêts légitimes	- Administrateurs tiers - Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement - Exemption légale	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	- Exécution d'un contrat - Consentement	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Consentement - Intérêts légitimes	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, IVASS, Autorità Garante della protezione dei Dati Personali, ACPR, CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux Autres assureurs
Demander			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Consentement - Exemption légale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice. - Intérêts légitimes	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres
Surveiller et détecter les fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Exemption légale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice. - Intérêts légitimes - Consentement	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Organismes chargés de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes - Exemption légale	- Banques - Avocats
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, IVASS, Autorità Garante della protezione dei Dati Personali, ACPR, CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	Informations de contact	- Consentement - Intérêts légitimes	Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	Visiteurs	- Intérêts légitimes - Consentement	Prestataires de services
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (le cas échéant)	- Intérêts légitimes - Obligation légale (transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur) - Consentement	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	- Intérêts légitimes - Obligation légale (transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur) - Consentement	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	- Informations de contact - Détails de la déclaration de sinistre - Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	- Obligation légale - Intérêts légitimes (pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes)	- Prestataires de services - Régulateurs - Tribunaux - Autorités de répression

Mise à jour : Décembre 2019

Partie 14: Lettonie - Français

Activité	Type d'informations collectées	Base d'utilisation des informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Assurés potentiels et Personnes Assurées			
Créer un dossier dans notre système	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution du contrat - Intérêts légitimes (<i>pour garantir que nous disposons d'informations correctes sur toutes nos Personnes Assurées</i>)	Prestataires de services
Effectuer des contrôles d'informations générales, de sanctions, de fraude et de crédit	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Casier judiciaire	- Consentement - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées répondent à notre profil de risque approuvé, ainsi que pour aider à prévenir la criminalité et la fraude</i>) - Exceptions aux lois locales	- Prestataires de services - Agences d'information sur le crédit - Bases de données pour la prévention des fraudes
Examen de la signature de la déclaration de sinistre, évaluation de la déclaration de sinistre et établissement de la police d'assurance	- Informations sur les risques personnels - Données de santé - Casier judiciaire	- Réalisation des activités pour la conclusion du contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque potentiel et le niveau correspondant, les coûts et la couverture d'assurance applicable, le cas échéant</i>) - Votre consentement si nous l'avons expressément sollicité	- Administrateurs tiers - Autres assureurs/réassureurs

Activité	Type d'informations collectées	Base d'utilisation des informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Gestion des mises à jour	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Données de santé - Casier judiciaire	- Exécution du contrat - Intérêts légitimes (<i>afin de déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour la période de renouvellement ; si oui, dans quelles conditions</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exception « à des fins d'assurance » s'applique	- Administrateurs tiers - Prestataires de services
Service clientèle, aide et soutien	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution du contrat - Consentement	- Prestataires d'assistance - Prestataires de services
Perception des primes d'assurance et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution du contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>fournir des informations aux Personnes Assurées sur les produits ou services d'assurance qui peuvent les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	Base d'utilisation des informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Exécution des obligations prévues dans les obligations légales	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligations légales	- Autorités de contrôle (<i>par exemple, ACPR, CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres institutions (mandatées judiciairement)
Demander			
Réception de la demande d'indemnisation	- Informations sur la police d'assurance - Informations sur la demande	- Exécution du contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs</i>) (<i>pour tenir des registres corrects de toutes les déclarations reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Prestataires d'assistance - Prestataires de services
Évaluation des déclarations	- Informations sur la déclaration de sinistre - Informations de santé - Casier judiciaire	- Exécution du contrat - Intérêts légitimes (<i>pour évaluer les circonstances de la déclaration de sinistre</i>) - Votre consentement si nous l'avons expressément sollicité - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	Base d'utilisation des informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Suivi et détection des fraudes	- Informations sur la demande - Données sur la prévention des fraudes	- Exécution du contrat - Intérêts légitimes (<i>surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude</i>) - Votre consentement si nous l'avons expressément sollicité - Faire valoir, appliquer ou défendre des droits en justice	- Prestataires de services de surveillance (dans des cas exceptionnels) - Bases de données pour la prévention des fraudes - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution du contrat - Intérêts légitimes (demandeurs tiers) (<i>pour régler les déclarations de sinistre des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats
Respect des obligations légales	- Informations sur la police d'assurance - Informations sur la déclaration de sinistre - Données sur la prévention des fraudes - Informations financières	Obligation légale	- Autorités de contrôle (<i>par exemple, ACPR, CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)

Activité	Type d'informations collectées	Base d'utilisation des informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gestion des relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) - Consentement	Prestataires de services
Administration des contrats	Informations de contact	Exécution de contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (pour communiquer avec des partenaires commerciaux sur des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur) - Consentement	Prestataires de services
Gestion des événements et accueil des visiteurs des bureaux ; accueil des visiteurs du site web	Visiteurs du site web ou des bureaux	- Intérêts légitimes (<i>pour organiser et gérer des événements qui peuvent intéresser des partenaires commerciaux</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	Base d'utilisation des informations	À qui nous pouvons divulguer des informations
Applicable à tous			
Transfert des journaux d'entreprise	Tous (si applicable aux journaux)	- Intérêts légitimes (pour structurer correctement notre activité) - Obligation légale (régime de transfert d'assurance conformément à la loi applicable) - Consentement	- Tribunaux - Cessionnaires - Consultants professionnels
Cession ou restructuration de la société Chubb	Tous	- Intérêts légitimes (pour structurer correctement notre activité) - Obligation légale (régime de transfert d'assurance conformément à la loi applicable) - Consentement	- Tribunaux - Cessionnaires - Consultants professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	- Informations de contact - Informations sur la déclaration de sinistre - Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	- Obligation légale - Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir des preuves de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	- Prestataires de services - Régulateurs - Tribunaux - Autorités chargées de faire respecter la loi

Mise à jour : Décembre 2019

Partie 15: Lituanie - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Obligation légale - Exceptions en application du droit local	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Prendre des mesures pour conclure un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	- Administrateurs externes - Autres assureurs/réassureurs
Gestion du renouvellement des contrats d'assurance	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	- Opérateurs tiers - Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous les utilisons	À qui nous pouvons divulguer les informations
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (<i>mandatés judiciairement</i>)
Demandedeur			

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous les utilisons	À qui nous pouvons divulguer les informations
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (demandeurs tiers) (pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs)	- Administrateurs externes - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs externes - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Contrôle et de la fraude	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Exemption pour « prévention de la fraude » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (<i>à titre exceptionnel</i>) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs</i>) (<i>pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, l'ACPR, la CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gestion des relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) - Consentement	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux, accueillir les visiteurs du site web	Visiteur du site web ou des bureaux	- Intérêts légitimes (<i>pour organiser et accueillir des événements qui peuvent être pertinents pour les partenaires commerciaux</i>) - Consentement	Prestataires de services
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Détails de la déclaration de sinistre • Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	• Obligation légale • Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	• Prestataires de services • Régulateurs • Tribunaux • Organismes de répression

Mise à jour : Décembre 2019

Partie 16: Pays-Bas - Français

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Personnes assurées candidates			
Créer un fichier dans nos systèmes	• Informations de contact • Informations sur les risques personnels • Informations sur la police d'assurance	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>s'assurer que nous disposons d'un dossier précis sur toutes nos Personnes Assurées</i>)	• Prestataires de services
Effectuer des vérifications concernant les antécédents, les données en matière délits, la fraude et de la solvabilité	• Informations de contact • Informations sur les risques personnels • Y compris les données en matière pénale	• Consentement • Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) • Obligation légale • Exceptions en application du droit local	• Prestataires de services • Agences d'évaluation du crédit • Bases de données antifraude

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Proposition d'assurance, évaluation des risques et rédaction de police d'assurance	• Informations sur les risques personnels • Y compris les données de santé • Données en matière pénale	• Démarches visant à conclure le contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à fournir</i>) • Consentement • Exceptions fondées sur la législation locale	• Administrateurs tiers • Autres assureurs/réassureurs
Gérer les souscriptions/renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations sur les risques personnels • Informations de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>afin de déterminer si la couverture doit être prolongée et, le cas échéant, dans quelles conditions</i>) • Consentement • Exclusions légales locales	• Opérateurs tiers • Prestataires de services
Aide, assistance et soutien à la clientèle	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance	• Exécution d'un contrat • Consentement	• Prestataires de services de soins • Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	• Informations de contact • Informations financières	• Exécuter un contrat	• Banques

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>fournir des informations aux Personnes Assurées sur les produits ou services d'assurance qui pourraient les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Pour répondre aux obligations fondées sur les lois et règlements	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par ex. ACPR, FSMA, APD</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres - Assureurs sous mandat judiciaire
Demander			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>afin que les demandeurs tiers tiennent des registres précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Prestataires de services de soins - Prestataires de services

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Évaluer la déclaration de sinistre	- Données relatives aux déclarations de sinistres - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution de contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer les circonstances d'une déclaration de sinistre</i>) - Consentement - Exclusions légales locales - Pour faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts
Contrôles pour détecter une éventuelle fraude	- Données relatives aux déclarations de sinistres - Données antifraude	- Exécution de contrat - Intérêts légitimes (<i>contrôles visant à identifier et, à terme, à prévenir une éventuelle fraude</i>) - Consentement - Exclusions légales locales - Pour faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Fournisseurs de services de surveillance (<i>par exception</i>) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Traitement d'une demande d'indemnisation	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour régler les déclarations des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Respect des obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Données relatives aux déclarations de sinistres - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par ex. ACPR, FSMA, APD</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (sous mandat judiciaire)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gestion des relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) - Consentement	Prestataires de services
Gestion des contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>à condition qu'une exception à l'obligation d'obtenir le consentement s'applique (RD 4 avril 2003)</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Organiser des événements et recevoir les visiteurs des bureaux ; servir les visiteurs du site web, Prestataires de services	• Visiteurs des bureaux • Prospection commerciale	• Intérêts légitimes (pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux) • Consentement	• Prestataires de services
Applicable à tous			
Transfert des registres commerciaux	• Tous (si pertinent au regard des registres)	• Intérêts légitimes (pour structurer nos activités de manière efficace) • Obligation légale (<i>Übertragungsverfahren der Versicherung nach geltendem Recht</i>) • Consentement	• Tribunaux • Cessionnaire • Consultants professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	• Tous	• Intérêts légitimes (pour structurer nos activités de manière efficace) • Obligation légale (<i>Übertragungsverfahren der Versicherung nach geltendem Recht</i>) • Consentement	• Tribunaux • Cessionnaire • Consultants professionnels

Activité	Type d'informations	La base légale de notre utilisation des informations	A qui nous pouvons divulguer les informations
Enregistrement des conversations téléphoniques	• Informations de contact • Détails de la déclaration de sinistre • Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	• Obligation légale • Intérêts légitimes (<i>former le personnel, fournir des preuves de l'intention de souscrire une police d'assurance ou de soumettre une déclaration de sinistre, participer à la résolutions des plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	• Prestataires de services • Régulateurs • Tribunaux • Autorités chargées de faire respecter la loi

Mise à jour : novembre 2019

Partie 17: Norvège - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude) - Obligation légale - Consentement tacite, à titre d'exemption légale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	• Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Démarches visant à conclure le contrat • Intérêts légitimes (pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Autres assureurs / réassureurs
Gérer les renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (<i>mandatés judiciairement</i>)
Demandeur			
Recevoir la déclaration sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Surveiller et les fraudes	Détails de la déclaration sinistre Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - exemption - Exemption pour « prévention de la fraude » - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs</i>) (<i>pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respecter les obligations légales et réglementaires	• Informations sur la police d'assurance • Détails de la déclaration de sinistre • Données antifraude • Informations financières	• Obligation légale	• Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) • Autorités chargées de faire respecter la loi • Tribunaux • Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	• Informations de contact	• Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) • Consentement	• Prestataires de services
Administrer les contrats	• Informations de contact	• Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	• Informations de contact • Prospection commerciale	• Intérêts légitimes (<i>pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur</i>) • Consentement	• Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	• Visiteur du site web ou des bureaux	• Intérêts légitimes (<i>pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux</i>) • Consentement	• Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (<i>lorsque c'est pertinent au regard des registres</i>)	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Acquéreur - Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	- Informations de contact - Détails de la déclaration de sinistre - Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	- Obligation légale - Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	- Prestataires de services - Régulateurs - Tribunaux - Autorités de répression

Mise à jour novembre 2019

Partie 18: Pologne - Français

Action	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Parties assurées potentielles et Personnes Assurées			
Créer la documentation dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur le risque personnel - Informations sur la police d'assurance	- Exécution du contrat - Intérêt légitime (<i>pour garantir que nous disposons d'une documentation précises sur toutes les Personnes Assurées que nous couvrons</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications, des examens pour les sanctions et la fraude, ainsi que des contrôles de crédit	- Informations de contact - Informations sur le risque personnel	- Consentement - Intérêt légitime (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque accepté et, en outre, pour lutter contre la criminalité et la fraude financière</i>) - Obligation légale	- Prestataires de services - Bureaux de crédit - Bases de données pour la lutte contre la fraude financière
Envisager la soumission d'un devis d'assurance, l'évaluation des risques et la soumission d'un devis de police d'assurance	- Informations sur le risque personnel - Données de santé	- Prendre des mesures avant de conclure le contrat - Intérêt légitime (<i>pour déterminer le profil de risque probable ainsi que le niveau, le coût et le type de sécurité appropriés, qui devront peut-être être étendus</i>) - Consentement - Exonération de la législation locale	- Contrôleurs tiers - Autres assureurs / réassureurs

Action	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Gérer la prorogation de l'assurance	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur le risque personnel - Données de santé	- Exécution du contrat - Intérêt légitime (<i>pour déterminer si et à quelles conditions la couverture doit être renouvelée pour une durée spécifique</i>) - Consentement - Exonération de la législation locale	- Contrôleurs tiers - Prestataires de services
Fournir une aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution du contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Recouvrement des primes et des paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution du contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêt légitime (fournir aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance qui peuvent leur être utiles), - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur le risque personnel - Informations financières	Obligation légale	- Autorités réglementaires (par ex. ACPR, CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (<i>mandatés judiciairement</i>)

Action	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Personne présentant la déclaration de sinistre			
Réception des déclarations couvertes par les police d'assurances	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution du contrat - Intérêt légitime (tiers soumettant des déclarations de sinistre)(pour conserver des dossiers détaillés de toutes les déclarations de sinistre d'indemnisation soumises et des informations sur les demandeurs)	- Contrôleurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Évaluation de la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Informations sur le casier judiciaire	- Exécution du contrat - Intérêt légitime (évaluation des circonstances du sinistre) - Consentement - Exonération de la législation locale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice	- Contrôleurs tiers - Liquidateur - Avocats - Évaluateurs
Contrôle et de la fraude	- Détails de la déclaration de sinistre - Données pour lutter contre la fraude financière	- Exécution du contrat - Intérêts légitimes (pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude) - Consentement - Exonération de la législation locale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données pour la lutte contre la fraude financière - Autorités chargées de faire respecter la loi

Action	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution du contrat - Intérêt légitime (tiers demandeurs) (ajustement des déclarations de sinistre des tiers dont les déclarations de sinistre ont été acceptées)	- Banques - Avocats
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données pour lutter contre la fraude financière - Informations financières	Obligation légale	- Autorités de contrôle (par exemple, l'ACPR, la CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (<i>mandatés judiciairement</i>)
Partenaire commercial et visiteur			
Gestion des relations	Informations de contact	- Intérêt légitime (<i>exploitation d'une plate-forme pour la gestion des relations avec les clients et les partenaires commerciaux, qui contient des informations exactes</i>) - Consentement	Prestataires de services
Assistance à la rédaction de contrat	Informations de contact	Exécution du contrat	

Action	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	Intérêt légitime (<i>informer les partenaires commerciaux des événements, services et produits qui peuvent être pertinents pour leur activité</i>) Consentement	Prestataires de services
Organisation d'événements et accueil de visiteurs des bureaux, accueil de visiteurs sur le site web	Visiteur des bureaux ou visiteur du site web	- Intérêt légitime (<i>organisation et accueil d'événements qui peuvent être pertinents pour les partenaires commerciaux</i>) - Consentement	Prestataires de services
Applicable à tous			
Fournir les documents comptables de l'entreprise	Tous (si les documents s'y rapportent)	- Intérêt légitime (pour gérer correctement nos opérations) - Obligation légale (<i>scénario de transition du portefeuille de contrats conformément aux lois applicables</i>) - Consentement	- Tribunaux - Cessionnaire - Conseillers professionnels

Action	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Cession ou restructuration de Chubb	Tous	- Intérêt légitime (pour gérer correctement nos opérations) - Obligation légale (<i>scénario de transition du portefeuille de contrats conformément aux lois applicables</i>) - Consentement	- Cessionnaire - Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	- Informations de contact - Informations sur la déclaration de sinistre - Autres informations obtenues au cours de l'appel	- Obligation légale - Intérêt légitime (<i>pour la formation des employés, pour fournir des preuves de l'intention de conclure l'accord, pour soutenir le traitement des plaintes, pour améliorer l'expérience du client ou pour détecter la fraude</i>)	- Prestataires de services - Autorités de surveillance - Tribunaux - Autorités chargées de faire respecter la loi

Mise à jour : [] novembre 2019

Partie 19: Portugal - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement conditionnel - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Obligation légale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	- Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Démarches visant à conclure le contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant</i>) - Consentement - Exemptions en vertu de la législation locale	- Administrateurs tiers - Autres assureurs / réassureurs

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Gérer les renouvellements	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) - Consentement - Exemptions en vertu de la législation locale	- Administrateurs tiers - Prestataires de services
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement conditionnel	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, <i>Banque du Portugal</i>, <i>ASF</i>, <i>CNPD/CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demandeurs			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre) - Consentement - Exemptions en vertu de la législation locale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Surveiller et détecter les fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données pour la prévention et la lutte contre la fraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude) - Consentement - Exemptions en vertu de la législation locale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (<i>à titre exceptionnel</i>) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs</i>) (<i>pour régler les sinistres des tiers demandeurs ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données pour la prévention et la lutte contre la fraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, <i>Banque du Portugal, ASF, CNPD/CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Gérer les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) - Consentement	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	Prestataires de services
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur</i>) - Consentement	Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux	Visiteurs des bureaux	- Intérêts légitimes (<i>pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux</i>) - Consentement	Prestataires de services
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière appropriée</i>) - Obligation légale (transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur) - Consentement	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière appropriée</i>) - Obligation légale (transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur) - Consentement	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	- Informations de contact - Détails de la déclaration de sinistre - Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	- Consentement - Obligation légale - Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	- Prestataires de services - Régulateurs - Tribunaux - Autorités publiques

Mis à jour décembre 2019

Partie 20: Roumanie - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Assurés potentiels et Personnes assurées	- Informations de contact - Informations sur le risque personnel - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur le risque personnel - Données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Obligation légale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	- Informations sur le risque personnel - Données de santé - Données en matière pénale - Informations de contact	- Démarches visant à conclure le contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant</i>) - Consentement - Exceptions prévues par la législation locale	- Administrateurs tiers - Autres assureurs / réassureurs

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Gérer les renouvellements	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur le risque personnel - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) - Consentement - Exceptions prévues par la législation locale	- Administrateurs tiers - Prestataires de services
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur le risque personnel - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, l'ACPR, la CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (<i>mandatés judiciairement</i>)
Demander			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Tiers - Administrateurs - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Évaluer la déclaration de sinistre	Détails de la déclaration de sinistre Données de santé Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre) - Consentement - Exceptions prévues par la législation locale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice. - Déclarations	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Surveiller et les détecter fraudes	Détails de la déclaration de sinistre Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour surveiller, évaluer et prévenir la fraude</i>) - Consentement - Exceptions prévues par la législation locale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Fournisseurs de services de surveillance (<i>à titre exceptionnel</i>) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs pour régler les sinistres des tiers demandeurs ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (<i>mandatés judiciairement</i>)
Partenaires commerciaux et visiteurs			

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Gérer les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) - Consentement	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	Prestataires de services
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur</i>) - Consentement	Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	Visiteur du site web ou des bureaux	Intérêts légitimes (pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux)	Prestataires de services
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	- Intérêts légitimes (pour structurer notre activité de manière efficace) - Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) - Consentement	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	• Intérêts légitimes (pour structurer notre activité de manière efficace) • Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) • Consentement	• Tribunaux • Acquéreur • Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Détails de la déclaration de sinistre • Autres informations • Partagé dans le contexte de l'appel	• Obligation légale • Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	• Prestataires de services • Régulateurs (par exemple, l'ACPR, la CNIL) • Tribunaux • Organismes de répression

Mis à jour en décembre 2019

Partie 21: Slovaquie - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Futurs assurés et Personnes Assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- consentement - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Exception selon la loi locale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et le contrat de la police d'assurance	- Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Démarches visant à conclure le contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exception à des « fins d'assurance » s'applique - Votre consentement, si nous l'avons spécifiquement sollicité	- Tiers - Administrateurs - Autres assureurs / réassureurs
Gérer les renouvellements des police d'assurances	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exception à des « fins d'assurance » s'applique - Votre consentement, si nous l'avons spécifiquement sollicité	- Tiers - Administrateurs - Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Fournir une aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, l'ACPR, la CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demandeur			

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Recevoir la déclaration de sinistre	• Informations sur la police d'assurance • Détails de la déclaration de sinistre	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (demandeurs tiers) (pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs)	• Tiers - Administrateurs • Fournisseurs d'assistance • Prestataires de services
Évaluer la déclaration de sinistre	• Détails de la déclaration de sinistre • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exception à des « fins d'assurance » s'applique • Votre consentement, si nous l'avons spécifiquement sollicité • Faire valoir ou défendre des droits en justice.	• Tiers - Administrateurs • Experts en assurance • Avocats • Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Surveiller et les détecter fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour surveiller, évaluer et prévenir la fraude</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exception à des « fins d'assurance » s'applique - Exception : « prévention de la fraude » - Votre consentement, si nous l'avons spécifiquement sollicité - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (tiers demandeurs) (<i>pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, l'ACPR, la CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Établir et gérer les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme efficace de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) - Consentement	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Gestion des événements et accueil des visiteurs des bureaux, satisfaction des visiteurs du site	Visiteur du site web ou des bureaux	- Intérêts légitimes (pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (<i>transfert du portefeuille d'assurance selon la loi en vigueur</i>) - Consentement - Exception à des « fins d'assurance »	- Tribunaux - Acquéreurs - Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (<i>transfert du portefeuille d'assurance selon la loi en vigueur</i>) - Consentement - Exception à des « fins d'assurance »	- Tribunaux - Acquéreurs - Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	- Informations de contact - Informations sur la déclaration de sinistre - Autres informations fournies lors de l'appel	- Obligation légale - Intérêt légitime (<i>afin de former les employés, de prouver l'intention de conclure une police d'assurance, d'aider à résoudre les plaintes, d'améliorer le service client ou de détecter les fraudes</i>)	- Prestataires de services - Régulateurs - Tribunaux - Organismes de répression

Mis à jour décembre 2019

Partie 22: Slovénie - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Constituer des dossiers dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>veiller à ce que nous disposions de dossiers exacts sur toutes les Personnes Assurées que nous assurons</i>)	Aux prestataires de Services
Réalisation de contrôles d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données sur les infractions pénales	- Consentement conditionnel - Intérêts légitimes (<i>garantir que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Obligation légale	- Aux prestataires de Services - Aux Agences d'évaluation du crédit - Aux bases de données pour la prévention de la fraude
Décider de la structure de l'offre d'assurance, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance d'assurance	- Informations sur les risques personnels - Informations de santé - Données sur les infractions pénales	- Entreprendre les démarches pour conclure le contrat - Intérêts légitimes (<i>déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés</i>) - Consentement - Exceptions en application du droit local	- Aux administrateurs tiers - Aux autres assurés/réassureurs

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Gestion des renouvellements d'assurance	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations de santé - Données sur les infractions pénales	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>décider de l'octroi de la couverture pour la période d'extension et, si oui, dans quelles conditions</i>) - Consentement - Exceptions en application du droit local	- Aux administrateurs tiers - Aux prestataires de Services
Fournir une aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement conditionnel	- Aux fournisseurs d'assistance - Aux prestataires de Services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	- Exécution d'un contrat	Aux banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	Intérêts légitimes (<i>fournir à la personne assurée des informations sur les produits et services d'assurance susceptibles de l'intéresser</i>)	Aux prestataires de Services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respect des obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Aux régulateurs (<i>par exemple, la CNIL, l'ACPR</i>) - Aux autorités de répression - Aux tribunaux - A d'autres assurés (<i>sur décision judiciaire</i>)
Demander			
Réception de la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (demandeurs tiers) (maintien de l'exactitude des dossiers de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs).	- Aux tiers - Aux fournisseurs d'assistance - Aux prestataires de Services
Évaluation de la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Informations de santé - Données sur les infractions pénales	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>évaluation des circonstances de la déclaration de sinistre</i>) - Consentement - Exceptions en application du droit local - Pour faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Aux administrateurs tiers - Aux experts en assurance - Aux avocats - Aux assistants experts

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Suivi et détection des fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Informations sur la prévention des fraudes	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>suivi, évaluation et prévention de la fraude</i>) - Consentement - Exceptions en application du droit local - Pour faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Pour contrôler les fournisseurs (exceptionnellement) - Aux bases de données pour la prévention de la fraude - Aux autorités de répression
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour régler les déclarations des demandeurs tiers qui ont obtenu gain de cause</i>)	- Aux banques - Aux avocats
Respect des obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Informations sur la prévention des fraudes - Informations financières	Obligation légale	- Aux régulateurs (<i>par exemple, la CNIL, l'ACPR</i>) - Aux autorités de répression - Aux tribunaux - A d'autres assurés (<i>sur décision judiciaire</i>)
Partenaires commerciaux et visiteurs/utilisateurs des sites web du Groupe			
Gestion des relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>fournir et préserver une plateforme efficace pour les relations avec les clients et les partenaires commerciaux</i>) - Consentement	Aux prestataires de Services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Gestion des contacts	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>informer les partenaires commerciaux des événements, services et produits qui pourraient être intéressants pour leur secteur</i>) - Consentement	Aux prestataires de Services
Gérer les événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; assurer la capacité d'accueil des visiteurs du site web	Visiteurs du site web ou des bureaux	- Intérêts légitimes (<i>organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser des partenaires commerciaux</i>) - Consentement	Aux prestataires de Services
Qui s'applique à tous			
Transfert des registres	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registre)	- Intérêts légitimes (<i>organiser correctement notre activité</i>) - Obligation légale (régime de transfert d'assurance conformément à la loi applicable) - Consentement	- Aux tribunaux - Aux acheteurs - Aux assistants experts
Cession ou réorganisation de Chubb	Tous	- Intérêts légitimes (<i>organiser correctement notre activité</i>) - Obligation légale (régime de transfert d'assurance conformément à la loi applicable) - Consentement	- Aux tribunaux - Aux acheteurs - Aux assistants experts

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Détails de la déclaration de sinistre • Autres informations partagées pendant l'appel	• Obligation légale • Intérêts légitimes (<i>fournir des preuves de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	• Aux prestataires de Services • Aux régulateurs • Aux tribunaux • Aux autorités de répression

Mis à jour décembre 2019

Partie 23: Espagne - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement conditionnel - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Obligation légale - Consentement tacite, à titre d'exemption légale (<i>pour les données en matière pénale</i>)	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	• Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Démarches visant à conclure le contrat • Intérêts légitimes (pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant) • Consentement • Consentement tacite, à titre d'exemption légale • Exonération de la législation locale	• Administrateurs tiers • Autres assureurs / réassureurs
Gérer les renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) • Consentement • Consentement tacite, à titre d'exemption légale • Exonération de la législation locale	• Administrateurs tiers • Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement - Exonération de la législation locale (<i>pour des informations sur la police d'assurance</i>)	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, l'ACPR, la CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (<i>mandatés judiciairement</i>)

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Demandeur			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (demandeurs tiers) <i>(pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs)</i>	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes <i>(pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre)</i> - Consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice. - Consentement tacite, à titre d'exemption légale - Exonération de la législation locale	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Surveiller et les fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude</i>) - Consentement - Exonération de la législation locale - Consentement tacite, à titre d'exemption légale - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs</i>) (<i>pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause</i>)	- Banques - Avocats
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, l'ACPR, la CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires) - Consentement	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	Prestataires de services
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur) - Consentement	Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	Visiteur du site web ou des bureaux	- Intérêts légitimes (pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	• Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	• Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) • Obligation légale (transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur) • Consentement	• Tribunaux • Acquéreur • Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	• Tous	• Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) • Obligation légale (transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur) • Consentement	• Acquéreur • Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Détails de la déclaration de sinistre • Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	• Obligation légale • Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>) • Consentement	• Prestataires de services • Régulateurs • Tribunaux • Autorités de répression

Mis à jour août 2021

Partie 24: Suède - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude) - Obligation légale - Consentement tacite, à titre d'exemption légale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	• Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Démarches visant à conclure le contrat • Intérêts légitimes (pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Autres assureurs / réassureurs
Gérer les renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demander			
Recevoir la déclaration sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Surveiller et les fraudes	Détails de la déclaration sinistre Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - exemption - Exemption pour « prévention de la fraude » - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs</i>) (pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause)	- Banques - Avocats

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) - Consentement	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur</i>) - Consentement	Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	Visiteur du site web ou des bureaux	- Intérêts légitimes (<i>pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux</i>) - Consentement	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Acquéreur - Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	- Informations de contact - Détails de la déclaration de sinistre - Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	- Obligation légale - Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	- Prestataires de services - Régulateurs - Tribunaux - Autorités de répression

Mise à jour novembre 2019

Partie 25: Royaume-Uni - Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude) - Obligation légale - Consentement tacite, à titre d'exemption légale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	• Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Démarches visant à conclure le contrat • Intérêts légitimes (pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Autres assureurs / réassureurs
Gérer les renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (<i>remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser</i>) - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, FCA, PRA, ICO</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demandeur			
Recevoir la déclaration sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre</i>) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Surveiller et les fraudes	Détails de la déclaration de sinistre Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - exemption - Exemption pour « prévention de la fraude » - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>tiers demandeurs</i>) (pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause)	- Banques - Avocats

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Respecter les obligations légales et réglementaires	• Informations sur la police d'assurance • Détails de la déclaration de sinistre • Données antifraude • Informations financières	• Obligation légale	• Régulateurs (<i>par exemple, FCA, PRA, ICO</i>) • Autorités chargées de faire respecter la loi • Tribunaux • Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	• Informations de contact	• Intérêts légitimes (<i>pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires</i>) • Consentement	• Prestataires de services
Administrer les contrats	• Informations de contact	• Exécution d'un contrat	
Prospection commerciale	• Informations de contact • Prospection commerciale	• Intérêts légitimes (<i>pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur</i>) • Consentement	• Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	• Visiteur du site web ou des bureaux	• Intérêts légitimes (<i>pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux</i>) • Consentement	• Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	- Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) - Obligation légale (<i>transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur</i>) - Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Acquéreur - Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	- Informations de contact - Détails de la déclaration de sinistre - Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	- Obligation légale - Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	- Prestataires de services - Régulateurs - Tribunaux - Autorités de répression

Mise à jour novembre 2019

Partie 26: Suisse – Français

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Assurés potentiels et Personnes assurées			
Créer un dossier dans nos systèmes	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que nous disposons d'un registre précis de toutes les Personnes Assurées que nous couvrons</i>)	Prestataires de services
Effectuer des vérifications d'antécédents, de sanctions, de fraude et de la solvabilité	- Informations de contact - Informations sur les risques personnels - Données en matière pénale	- Consentement - Intérêts légitimes (<i>pour s'assurer que les Personnes Assurées correspondent à notre profil de risque acceptable et pour contribuer à la prévention de la criminalité et de la fraude</i>) - Exonération de la législation locale	- Prestataires de services - Agences d'évaluation du crédit - Bases de données antifraude

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Examiner la proposition de souscription, évaluer le risque et rédiger la police d'assurance	• Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Prendre des mesures pour conclure un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer le profil de risque probable et le niveau, le coût et le type de couverture appropriés à accorder, le cas échéant</i>) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Autres assureurs / réassureurs
Gérer les renouvellements	• Informations de contact • Informations sur la police d'assurance • Informations sur les risques personnels • Données de santé • Données en matière pénale	• Exécution d'un contrat • Intérêts légitimes (<i>pour déterminer s'il convient de prolonger la couverture pour une période de renouvellement et, le cas échéant, à quelles conditions</i>) • Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » • Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement	• Administrateurs tiers • Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Apporter de l'aide, une assistance et un soutien aux clients	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance	- Exécution d'un contrat - Consentement	- Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services
Percevoir les primes et paiements	- Informations de contact - Informations financières	Exécution d'un contrat	Banques
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (remettre aux Personnes Assurées des informations sur les produits ou services d'assurance susceptibles de les intéresser) - Consentement	Prestataires de services
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations de contact - Informations sur la police d'assurance - Informations sur les risques personnels - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (<i>par exemple, l'ACPR, la CNIL</i>) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Demandeur			
Recevoir la déclaration de sinistre	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (<i>demandeurs tiers</i>) (<i>pour tenir un registre précis de toutes les déclarations de sinistre reçues et de l'identité des demandeurs</i>)	- Administrateurs tiers - Fournisseurs d'assistance - Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Évaluer la déclaration de sinistre	- Détails de la déclaration de sinistre - Données de santé - Données en matière pénale	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour évaluer les circonstances d'une déclaration de sinistre) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Administrateurs tiers - Experts en assurance - Avocats - Experts en sinistres
Surveiller et détecter les fraudes	- Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (pour surveiller, évaluer et, en définitive, prévenir la fraude) - Si nous n'avons pas sollicité votre consentement, l'exemption à des « fins d'assurance » - Si nous l'avons expressément sollicité, votre consentement à l'exemption pour « prévention de la fraude » - Faire constater, faire valoir ou défendre des droits en justice.	- Prestataires de services de surveillance (à titre exceptionnel) - Bases de données antifraude - Autorités chargées de faire respecter la loi

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Régler le sinistre	Informations financières	- Exécution d'un contrat - Intérêts légitimes (tiers demandeurs) (pour régler les déclarations de sinistres des demandeurs tiers ayant obtenu gain de cause)	- Banques - Avocats
Respecter les obligations légales et réglementaires	- Informations sur la police d'assurance - Détails de la déclaration de sinistre - Données antifraude - Informations financières	Obligation légale	- Régulateurs (par exemple, l'ACPR, la CNIL) - Autorités chargées de faire respecter la loi - Tribunaux - Autres assureurs (mandatés judiciairement)
Partenaires commerciaux et visiteurs			
Gérer les relations	Informations de contact	- Intérêts légitimes (pour maintenir une plateforme précise de gestion des relations avec les clients et les partenaires) - Consentement	Prestataires de services
Administrer les contrats	Informations de contact	Exécution d'un contrat	Prestataires de services

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Prospection commerciale	- Informations de contact - Prospection commerciale	- Intérêts légitimes (pour communiquer aux partenaires commerciaux des événements, des services ou des produits susceptibles d'intéresser leur secteur) - Consentement	Prestataires de services
Organiser des événements et accueillir les visiteurs des bureaux ; accueillir les visiteurs du site web	Visiteur du site web ou des bureaux	- Intérêts légitimes (pour organiser et accueillir des événements susceptibles d'intéresser les partenaires commerciaux) - Consentement	Prestataires de services
Applicable à tous			
Transférer les registres commerciaux	Tous (lorsque c'est pertinent au regard des registres)	- Intérêts légitimes (pour structurer notre activité de manière efficace) - Obligation légale (régime de transfert d'assurance en application de la loi en vigueur) Consentement - L'exemption à des « fins d'assurance »	- Tribunaux - Acquéreur - Conseillers professionnels

Activité	Type d'informations collectées	La base légale en vertu de laquelle nous utilisons les informations	À qui nous pouvons divulguer les informations
Cession ou restructuration d'une société Chubb	Tous	• Intérêts légitimes (<i>pour structurer notre activité de manière efficace</i>) • Obligation légale (transfert d'assurance prévu à en application de la loi en vigueur) • Consentement • L'exemption à des « fins d'assurance »	• Tribunaux • Acquéreur • Conseillers professionnels
Enregistrement des appels téléphoniques	• Informations de contact • Détails de la déclaration de sinistre • Autres informations partagées dans le cadre de l'appel	• Obligation légale • Intérêts légitimes (<i>pour former le personnel, fournir la preuve de l'intention de conclure un contrat d'assurance, aider à résoudre les plaintes, améliorer le service client ou détecter les fraudes</i>)	• Prestataires de services • Tribunaux • Autorités de répression